

COMMUNIQUE DE PRESSE

Besançon, le 21 septembre

L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM)* et Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté s'engagent pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi ultramarins

Annict LOEMBE, Directeur régional adjoint Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, Florus Nestar, Directeur général de LADOM et Régis Perrot, Directeur territorial de LADOM Auvergne/Rhône-Alpes /Bourgogne/Franche Comté, formaliseront leur engagement réciproque en faveur des demandeurs d'emploi résidant dans les départements d'Outre-mer :

Le jeudi 21 septembre de 11h00 à 12h 30

**A la Direction régionale Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté – Site de Besançon
2, D avenue des Montboucons – 25044 Besançon**

Grâce à cette coopération, et plus largement à celle de l'AFPA, du CFAI, de l'UIMM, 14 jeunes ultramarins ont ainsi pu démarrer leur cursus de formation par voie d'apprentissage (du bac au BTS) dans les métiers de l'industrie en Bourgogne-Franche-Comté à la rentrée 2017.

L'ensemble des acteurs qui ont participé à cette opération (partenaires, organismes de formations, employeurs et jeunes) seront présents pour en échanger.

A noter :

Cette signature régionale s'inscrit dans le cadre de la déclinaison de l'accord-cadre national signé par Pôle emploi, LADOM et le ministère des Outre-mer, en janvier 2017 favorisant la qualification professionnelle des jeunes d'Outre-Mer.

**LADOM, opérateur public de l'Etat, est l'acteur incontournable de la mobilité des résidents des outre-mer. L'Agence agit en faveur du développement économique, social et culturel des territoires, et a pour mission prioritaire la montée en compétences, la professionnalisation et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi par le biais de formations en mobilité.*